

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2023**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoirs : 4  
Absents excusés : 6

Date de convocation : 28 août 2023

**Étaient présents :** Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

**Étaient absents excusés :** M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Mme Catherine LECUYER ; Mme Enza BAROTTE a donné procuration à Mme Karine WEBER ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Antoine ROSANO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TOMPETTE ; M. Dominique WEYANT.

**Secrétaire de séance :** Mme Karine WEBER.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 12 juin 2023.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DÉLIB : 9.1-044/2023 : PRISE ACTE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RIVES DE MOSELLE 2022**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire de service public assainissement collectif pour l'année 2022,
- **APPROUVE** le rapport 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif qui seront mis à disposition du public dans les conditions fixées à l'article L. 1411-13 du Code Général de Collectivités Territoriales.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.  
Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 05 septembre 2023  
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20230904-2023DEL044-DE  
Reçu le 07/09/2023

